

Québec, le 14 octobre 2003

**185**

**DQ5.1**

Projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement sanitaire de Rimouski

**Rimouski**

**6212-03-103**

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable Bureau 2.10  
Québec Qc G1R 6A6

À l'attention de Madame Ginette Giasson,  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

---

OBJET : **Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire  
de Rimouski**

Notre dossier : 01-755-4

---

Madame,

Pour faire suite à votre lettre du 7 octobre dernier, nous vous transmettons, par la présente, la réponse à une question complémentaire formulée par la commission en relation au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Rimouski.

*Question 1-Pouvez-vous, en examinant les tableaux 3.1 et 3.2 du rapport principal de l'étude d'impact, indiquer à la commission, quel est le volume d'enfouissement requis annuellement? La commission note une différence entre ces deux tableaux principalement quant au volume requis, même si le tonnage à enfouir est semblable. Par exemple, quel volume d'enfouissement occuperont 40 000 tonnes de déchets selon vos estimations?*

La capacité d'enfouissement requise annuellement pour l'élimination des matières résiduelles a été établie dans le cadre de l'étude d'impacts sur la base d'un taux de compaction usuel de 750 kg/m<sup>3</sup> pour les matières résiduelles et en considérant une proportion de 12,5 % du volume total pour le recouvrement journalier suite à l'optimisation de la forme des cellules journalières d'enfouissement et à l'utilisation

---

possible de recouvrement journalier alternatif. Sur cette base, il est estimé qu'un volume annuel total de 63 077 m<sup>3</sup> sera requis annuellement, soit 55 193 m<sup>3</sup> (41 394 t ÷ 0,75 t/m<sup>3</sup>) pour les matières résiduelles et 7885 m<sup>3</sup> (12,5% x 63 077m<sup>3</sup>) pour le sable de recouvrement (Tableau 3.2).

Toutefois, au cours des dernières années, la Ville de Rimouski a accru considérablement les opérations de compactage au LES de façon à en accroître le plus possible la durée de vie résiduelle et permettre de compléter les études et la procédure d'évaluation environnementale du nouveau LET. Avec cette surexploitation de la machinerie, il est estimé qu'un taux de compaction de l'ordre de 850 kg/m<sup>3</sup> est actuellement atteint au LES d'où la divergence avec le volume de matières résiduelles de l'étude d'impacts qui considère un taux de compaction normal de 750 kg/m<sup>3</sup>. En contrepartie, il est actuellement estimé que l'utilisation de recouvrement journalier est plus importante, soit environ 16,5% du volume total. Le volume total d'enfouissement requis actuellement au LES est donc inférieur à celui retenu de façon sécuritaire pour le LET dans l'étude d'impacts. Une version corrigée du tableau 3.1 corrigé est montrée à la présente, la colonne « volume total » ayant été omise.


**TABLEAU 3.1 : DURÉE DE VIE RÉSIDUELLE DU LES DE RIMOUSKI**

Année	Population desservie	Capacité d'enfouissement résiduelle au 1 <sup>er</sup> février de chaque année	Quantité annuelle de matières résiduelles à enfouir		Volume de recouvrement journalier	Volume total requis pour l'année	Remarque
	Pers.		m <sup>3</sup>	t			
2001	50 175	130 000	40 000	47 060	9 410	56 470	Avant l'implantation de la collecte sélective
2002	50 175	73 530	35 000	41 175	8 235	49 411	Implantation de la collecte sélective porte en porte
2003	50 175	24 120	35 000	41 175	8 235	49 411	Fermeture du LES à l'été 2003

Madame Ginette Giasson  
Bureau des audiences publiques sur l'environnement  
Le 8 octobre 2003

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et nous demeurons disponible pour tout renseignement additionnel susceptible de vous être utile.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

  
~~Jean Bernier, ing., M.Sc.~~  
Directeur de projet

AS/lm

P.j.

---